



# BARÈME D'HONORAIRES GIL IMMO

Applicable au 01 juillet 2025

## TRANSACTIONS (taux TVA à 20%)

Prix net vendeur	Honoraires maximum
Inférieur à 30 000 €	2 500 €
30 001 € à 65 000 €	5 500 €
65 001 € à 90 000 €	8,0 %
90 001 € à 120 000 €	7,5 %
120 001 € à 140 000 €	7,0 %
140 001 € à 170 000 €	6,5 %
170 001 € à 200 000 €	6,0 %
200 001 € à 300 000 €	5,5 %
300 001 € à 360 000 €	5,0 %
Au-delà de 360 000 €	4,5 %

**Honoraires rédaction d'acte (bail ou compromis de vente) : 350 € TTC à la charge de l'acquéreur**

Honoraires à la charge du vendeur sauf disposition contraire précisée dans le mandat.

Cas particulier : Honoraires au titre d'un mandat de recherche ou d'une délégation pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence. L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais. Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires via leur barème.

## LOCATIONS (taux TVA à 20%)

Locations (appartements, maisons) en zone tendue :

À la charge du bailleur :

Visite, étude du dossier locataire, rédaction du bail :	10 € TTC du m <sup>2</sup>
État des lieux d'entrée :	3 € TTC du m <sup>2</sup>

À la charge du locataire :

Visite, étude du dossier locataire, rédaction du bail :	10 € TTC du m <sup>2</sup>
État des lieux d'entrée :	3 € TTC du m <sup>2</sup>

État des lieux de sortie :

Uniquement à la charge du bailleur :	90 € TTC
--------------------------------------	----------

## LOCAUX PROFESSIONNELS / COMMERCIAUX

15% HT du loyer annuel charges comprises soit 18% T.T.C à la charge du preneur

15% HT du loyer annuel charges comprises soit 18% T.T.C à la charge du bailleur